Tony Poulain **@TPoulainJustice** *Thu Nov 25 07:29:53 +0000 2021*

Cour d'assises d'appel de la Somme à **#Amiens**. Début à 9 heures du quatrième jour du procès de Gérald Descamps, qui pourrait être le dernier. Ou l'avant-dernier. Ou l'antépénultième... **#vasavoir** ■

https://t.co/MD8ILN37mo

Signe fort. La présidente ne dit pas aux témoins de revenir tel jour à telle heure. Mais « nous avons pris beaucoup de retard, laissez votre numéro de téléphone, nous vous rappellerons le cas échéant ». La porte d'un renvoi pour supplément d'info est clairement ouverte.

Une interprète vient de brillamment expliquer ce qu'est un intermédiateur, « un pont entre le sourd et l'interprète »

La question se pose de savoir s'il faut nommer un intermédiateur pour compte Patrick et Nathalie, qui maîtrisent difficilement la langue des signes

On apprend qu'en langue des signes, il existe des accents, des écoles (école d'Asnières), des niveaux de langue. Et aussi des interprètes auto-désignés que la justice, confrontée à la pénurie de professionnels bien formés, peut envoyer sur des gardes à vue.

On tente de visionner la garde à vue de Patrick. A croire son PV, c'est Proust et Malraux réunis. Hier soir, on ne comprenait même pas son état civil. Ah, les miracles de la garde à vue, quand l'OPJ vient avec ses questions ET ses réponses !

On prend des extraits au hasard et l'évidence saute aux yeux des défenseurs comme de l'avocat général : « quand on croise ce qu'on entend et le procès verbal, ce n'est pas la même chose » (ce qu'on entend c'est l'interprète en garde à vue sur les écrans de la salle d'audience)

Quel dommage qu'il faille un procès criminel pour que l'on s'intéresse aux sourds, leurs problèmes spécifiques, leur isolement. Ils sont un demi-million en France ! (j'inclus la presse dans ce reproche)

Présidente : « on est obligé de constater qu'on est dans l'impossibilité d'entendre ce témoin ». Patrick (s'exprime par sons et gestes mais pas signes) : « je peux essayer encore? »

Du coup c'est reparti. On l'écoute, si je puis dire. Parfois on l'entend, parfois on devine.

Patrick : « C'est qui monsieur A? »
Présidente : « c'est l'agent encadrant… Le grand chef. »(Impression que l'on parle à un enfant)

Me Crépin invoque la convention européenne des droits de l'homme : « Il m'est impossible d'interroger ce témoin. Le principe du procès équitable n'est pas respecté dans ce procès. Je refuse de passer en force ». Le ton monte avec la présidente.

Suspension…

Jérôme Crépin développe ses conclusions. « Qui a compris ici les déclarations de monsieur D. ? Personne. Dans ces conditions, son audition n'a pas de force »

Pte à AG: « Donc vous considérez cette audition indispensable à la manifestation de la vérité ? Sinon peu importe qu'on l'ait compris ou pas compris… » On parle d'un témoin cité !

Suspension

Nouveau sursis à statuer. La présidente donne la parole à la sœur de Caroline. Pte : « peut-être que tout va s'arrêter, il me semble important de donner la parole aux principaux intéressés. »

Parole à l'accusé. « Je suis innocent. En garde à vue j'étais terrifié, j'ai oublié de dire des choses. Comme tout le monde je veux savoir la vérité »

Suspension. Reprise à 14 heures avec la décision de poursuivre ou pas.

Fin du procès Descamps ! Il est renvoyé à une prochaine session afin qu'un intermédiateur permette l'audition de Patrick D. En revanche, toutes les demandes de supplément d'information sont rejetées.

Quand on dit que l'audition de Patrick s'était bien passée l'an dernier à Laon, je retrouve cette citation de la présidente Ledru : « Est-ce que vous faites semblant de ne rien comprendre ou vous vous moquez de la cour ? Vous répondez par principe à côté de la plaque !" 1/2

Avec le recul, je me dis que si ça se trouve, soit il ne comprenait pas les questions, soit l'interprète ne comprenait pas ses réponses. **@Carolinejean_** 2/2